

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 + 6	16
Total des voix : 22		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Jacques ESPITALIER ; **Antoine FAURE** (Aups) à Arlette RUIZ.

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Paul CORBIER

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Christophe BIANCHI ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Etudes de maîtrise d'œuvre et établissement des autorisations pour les travaux de confortement des digues du Verdon à Vinon-sur-Verdon

Modification du plan de financement

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Bureau n° 23-10-B8-08 en date du 26 octobre 2023.

Le Président expose,

Les digues de la traversée de Vinon-sur-Verdon se décomposent en 3 systèmes d'endiguements : la digue amont du pont, la digue aval du pont en rive gauche, la digue en aval du pont en rive droite. Les arrêtés préfectoraux de reconnaissance de ces trois systèmes d'endiguement doivent être signés avant la fin d'année 2023.

Les digues de Vinon sont globalement en très mauvais état, avec une végétation importante selon les secteurs, de nombreuses souches massives qui les déstructurent, de très nombreux terriers d'animaux fouisseurs. Les travaux de confortement visés par la présente délibération concernent les digues en aval du pont rive droite et gauche.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour les Prévention des Inondations). C'est l'action 7.7. intitulée « Etude AVP/PRO, Analyse coûts-bénéfices pour le confortement du système d'endiguement de Vinon-sur-Verdon ».

L'opération a déjà fait l'objet d'une délibération datée du 26 octobre 2023. Une subvention fonds Barnier (Etat) à hauteur de 115 000 € a été sollicitée et attribuée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2024.

Néanmoins, le plan de financement prévoyait également **une subvention du conseil départemental du Var** à hauteur de 69 000 €, qui a été refusée. Après échanges avec la DDT83, le fonds vert (Etat) serait mobilisable pour cette opération. Il est donc proposé de modifier le plan de financement en conséquence, en vue notamment de déposer un dossier de demande de fonds vert.

L'étude de dangers SCE préconisait des travaux de confortement avec les objectifs suivants :

- Assurer une stabilité homogène quels que soient les conditions hydrauliques appliquées. L'analyse du risque de rupture par glissement a permis de mettre en évidence :
  - o Un état de stabilité limite pour certains tronçons en zone urbanisée ;
  - o Un risque d'instabilité fort à la décrue pour les ouvrages mis en charge ;
- Retrouver un profil en crête régulier et supprimer les points bas susceptibles de favoriser la rupture des ouvrages par surverse ;
- Traiter et supprimer l'ensemble des désordres préjudiciables pour la tenue des ouvrages en situation de crue : terriers d'animaux fouisseurs, végétation, etc... ».

Les digues concernées par le projet de confortement sont les suivantes :

- La digue amont du pont de Vinon en rive droite, longue de 2 240 mètres ;
- Le remblai transversal de la mairie situé en rive gauche qui sépare la vallée amont de la vallée aval, long de 220 mètres ;
- La digue en aval du pont du Vinon en rive gauche longue de 920 mètres, depuis le pont jusqu'à l'aval du quartier de la Tuilière ;
- La digue en aval du pont de Vinon en rive droite longue de 1340 mètres, depuis le pont jusqu'à l'aval de la station d'épuration.

Les études incluent dans la première partie de la mission (plan de financement n°1) :

- Les missions de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase AVP ;
- Les modélisations hydrauliques nécessaires à la définition des travaux et à l'aide à la décision ;
- La définition des campagnes géotechniques nécessaires à la définition des travaux ;
- L'étude de dangers avec travaux (mise à jour de l'étude de dangers actuelle) ;
- L'analyse coûts bénéfices de l'opération ;
- Le dossier de déclaration d'intérêt général ;
- Le dossier d'incidence environnementale ;
- L'étude d'impact environnementale.

Le plan de financement n°1 inclut également deux missions réalisées via des marchés à part entière :

- La réalisation des campagnes géotechniques ;
- La modification de la Servitude d'Utilité Publique (maîtrise foncière des digues) actuelle.

L'étude inclut dans la deuxième partie de la mission (plan de financement n°2) prévue pour être incluse au PAPI travaux à horizon 2028 :

- Les missions de maîtrise d'œuvre pour les phases de maîtrise d'œuvre PRO et suivante jusqu'à l'achèvement des travaux

#### Plan de financement n°1 : Phase 2024-2025 (phase incluse au PEP du PAPI Verdon)

Coût HT Etudes .....	160 000 €
Coût HT Campagnes géotechniques.....	50 000 €
Coût HT Maitrise foncière .....	20 000 €
<b>Coût total estimé HT : .....</b>	<b>230 000 €</b>
<b>Coût total estimé TTC : .....</b>	<b>276 000 €</b>

Subvention FPRNM (Etat - 50 % du HT) : .....	115 000 €
Subvention fonds verts (Etat – 25% du HT) : .....	57 500 €
Subvention CD83 (5% du HT) : .....	11 500 €
<b>Autofinancement sur le coût TTC :.....</b>	<b>92 000 €</b>
(20% du HT = 46 000 € + TVA = 46 000 €)	

#### Plan de financement n°2 : Phase 2028 (phase à inclure au futur PAPI Travaux)

Coût total TTC estimé : .....	180 000 €
Autofinancement :.....	180 000 €

Il n'est pas actuellement possible d'afficher des financements sur les phases travaux de la mission de maîtrise d'œuvre. Elles seront prévues au futur dossier PAPI Travaux à déposer horizon 2028. Cette phase est cependant prévue au marché de maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle (conditionnée à la validation par les services des demandes d'autorisations, enquête publique...).

L'autofinancement est assuré à 100% par DLVA via la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver les opérations ainsi présentées et leurs plans de financement modifiés,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

Pour extrait conforme



Le Président  
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le